Association « PHENIX DE LA GENDARMERIE »

7 Boulevard Marie Stuart, Bâtiment Bourchanin Appt 12 45000 Orléans 06.98.45.58.25



Fait à Orléans, le 11 octobre 2025

RÈGLEMENT DE LA COURSE DÉFI SPORTIF #AVECNOSPHENIX au profit de l'association PHÉNIX DE LA GENDARMERIE

I/ Organisation

L'événement se déroulera sur une période de 7 semaines, à partir du 18 octobre 2025 et se clôturera le 05 décembre 2025, lors de la journée des blessés à la DGGN.

II/ Présentation

Cette manifestation consiste à réaliser individuellement un parcours d'une distance selon son choix, en marchant, en roulant, en nageant ou en courant, ou tout autre discipline. L'utilisation d'un vélo électrique ou d'une trottinette électrique n'est pas prise en compte dans le classement final.

Le chronométrage et le mesurage seront issus des données d'activité captées par les outils numériques des participants (Strava, Garmin, etc..) ou tout simplement à l'aide d'une montre.

Les parcours doivent être réalisés sur des lieux ne présentant aucun risque pour les participants ou les autres usagers, dans le respect du code de la route.

La compétition comporte classement général comprenant toutes les catégories confondues :

- → Un classement féminin pour le 5km et le 10km
- → Un classement masculin pour le 5km et le 10km

III/ Déroulement des épreuves

Les participants devront tous s'être inscrits avant la fin de la manifestation connectée sur le site <u>www.protiming.fr</u>. Les distances à réaliser pour être prises en compte dans les classements devront être scrupuleusement respectées. La période de prise en compte des activités s'étend du 18 octobre 2025 et se clôturera le 05 décembre 2025 à minuit. Le nombre maximum de participants sur l'ensemble des épreuves est illimité.

IV/ Conditions de participation

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité. Pour les participants mineurs, ces derniers devront obligatoirement être accompagnés par un adulte.

Tout participant ne pratiquant pas d'activité sportive de façon régulière est encouragé à aller

consulter un médecin avant la réalisation de la course.

Les participants devront réaliser leur course sur un site ne présentant aucun risque pour leur propre intégrité physique ou celle des autres usagers. Le cas échéant, le code de la route devra être impérativement respecté.

Le parcours doit être plat, dans la mesure du possible. Le recours à un véhicule ou accessoire électrique permettant de fausser la performance, de type trottinette ou vélo, est prohibé. Pour les mineurs, la participation au challenge se fera sous l'entière responsabilité de(s) personne(s) ayant l'autorité parentale.

V/ Inscriptions

Les inscriptions sont au prix de 6 € par personne pour toutes les courses et se réalisent exclusivement en ligne sur la plateforme <u>www.protiming.fr</u>. En s'inscrivant les participants reconnaissent qu'ils disposent des aptitudes physiques nécessaires à la réalisation de leur course.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète.

VI/ Données d'activités

Les participants enregistreront les données de leurs activités relatives à leurs courses à l'aide de leurs dispositifs numériques personnels.

Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé. Ces données devront être ensuite

importées sur la plateforme www.protiming.fr.

La présentation des temps de course ne constitue pas un classement officiel et ils sont donnés à titre indicatif. Toutes les données relatives à l'activité du coureur (distance parcourue et chronométrage) pendant l'événement sont enregistrées par son dispositif électronique personnel (montre). Ni l'association Phénix de la gendarmerie, ni Pro-timing ne sauraient être tenus responsables des problèmes techniques de l'appareil électronique personnel du coureur. De même, les temps réalisés ne seront pas considérés comme officiels au sens de la réglementation de la FFA.

VII/ Sécurité et médical

La participation à la manifestation peut s'effectuer en tout lieu, de façon libre, dans le respect de l'utilisation des lieux en vigueur sur le territoire où l'activité est réalisée (code de la route

notamment). Chaque participant devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser sa course dans des conditions optimales. Aussi, il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d'adapter son activité en fonction

VIII/ Assurance

Il est recommandé à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non- licencié(e)s à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à la manifestation.

Le participant déclare être assuré en responsabilité civile, notamment dans le cadre de son activité sportive.

IX/ Gestion des données personnelles

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les participants disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant,

ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes. Plus d'informations sur la page suivante : https://protiming.fr/Pages/generalConditions

X/ Force majeure

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des participants, l'évènement pourra être annulé ou interrompu.

XI/ Acceptation du règlement

acceptation du règlement modifié.

La participation à cette manifestation implique l'acceptation express et sans réserve par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentants légaux pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement. L'association « PHENIX DE LA GENDARMERIE » se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation. Aussi, elle se réserve le droit de modifier le présent règlement. Le cas échéant, le participant accepte de recevoir une information par mail afin de l'informer des éventuelles modifications. Dans ce cas, la participation de cette manifestation et le téléchargement de ses données vaudra

Nicolas LABBE - Président de l'Association Phénix de la Gendarmerie

ORIGINAL SIGNE